

2021_CT2_106

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Clôture de la convention d'aménagement de la gare routière d'Aix-en-Provence - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 8 avril 2021

03_1_12

■ Clôture de la convention d'aménagement de la gare routière d'Aix-en-Provence - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 15 Avril 2021

24

MOB 024-15/04/21 BM

■ Clôture de la convention d'aménagement de la gare routière d'Aix-en-Provence - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°2010_B372 du 22 juillet 2010, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (substituée depuis par la Métropole Aix Marseille Provence) a approuvé la conclusion d'une convention avec la Société Publique Locale « Pays d'Aix Territoires » afin de lui confier la réalisation d'une opération de réaménagement de la gare routière d'Aix en Provence.

Cette opération avait pour objectif de réaliser un nouvel équipement sur l'ancien site de la Gare routière du centre d'Aix-en-Provence en vue d'améliorer la sécurité des usagers, et les conditions de fonctionnement pour les usagers et transporteurs, ainsi que de soulager le trafic sur les voies publiques périphériques tout en diminuant les nuisances pour les riverains.

Cette gare routière se situe entre les avenues des belges et de l'Europe au centre d'Aix-en-Provence. Le programme prévoyait :

- La réalisation de la gare routière : voiries et 20 quais permettant d'accueillir les transports en commun (1900 mouvements par jour) ainsi que les bâtiments d'exploitation et d'accueil du public et des voyageurs ;
- Une liaison piétonne avec la gare ferroviaire ;
- Des travaux de réaménagement routier autour de la Gare routière pour permettre un bon fonctionnement de la Gare et le bon acheminement des véhicules de transport en commune jusqu'à la gare routière ;
- Une gare routière provisoire pendant les travaux à la fois sur le site de la Gare routière et sur l'Avenue Mouret.

La gare routière a été mise en service en avril 2014. La dernière phase de travaux qui concernait l'avenue de l'Europe entre l'Avenue Mouret et la Gare routière a été livrée en 2019 en coordination avec les travaux du BHNS Aixpress.

Le plan de financement initial de cette opération a été ainsi arrêté :

- Métropole Aix Marseille Provence + Communauté du Pays d'Aix : 7 500 000 € HT
- Conseil Régional PACA : 7 500 000 €
- Conseil Départemental 13 : 6 000 000 €

Soit un coût total de 21 000 000 € HT (22 500 000 € TTC)

La mission étant terminée, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite donc le quitus de l'opération. Conformément à l'article 13 de la convention, la décharge de la responsabilité de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pourra être délivrée après exécution complète des missions suivantes :

- Réception des ouvrages et levées des réserves de réception ;
- Mise à disposition des ouvrages ;
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs relatifs aux ouvrages ;
- Etablissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par la Métropole.

La SPLA « Pays d'Aix Territoires » s'est acquittée de ces obligations et le maître d'ouvrage a accepté le bilan général et définitif de l'opération.

Le bilan de clôture de la convention en date du 15 décembre 2020 laisse apparaître un montant global de dépenses de 25 020 878,89 € TTC comprenant :

• Les dépenses réalisées pour l'exécution de l'opération :	19 865 092,41 € HT
• La rémunération de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	<u>985 640,00 € HT</u>
TOTAL	20 850 732,41 € HT

D'autre part, le montant total des recettes s'élève à 25 294 214,60 € TTC décomposée comme suit :

• Les versements de la Métropole AMP – Territoire du Pays d'Aix :	20 924 806,67 € HT
• Les produits financiers de l'opération :	137 427,69 € HT
• Les autres produits :	<u>16 277,80 € HT</u>
TOTAL	21 078 512,16 € HT

Il apparaît donc un solde en faveur de la Métropole s'élevant à 227 779,75 € HT soit 273 335,70 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2008_A045 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 portant approbation du programme général du pôle d'échanges de la gare routière d'Aix en Provence ;

- La délibération n°2010_B372 du Conseil communautaire de la CPA du 22 juillet 2010 portant approbation de la convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la gare routière d'Aix en Provence ;
- La délibération n°2012_A046 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 15 mars 2012 approuvant la convention de partenariat tripartite entre la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône et la CPA pour le financement de la gare routière d'Aix en Provence.
- La délibération N°TRA004-3430/18/BM du 15 février 2018 portant approbation de l'avenant n°5 modifiant le programme et la durée de la convention de travaux d'aménagement pour la gare routière d'Aix-en-Provence entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la SPLA "Pays d'Aix Territoires" BHNS l'Aixpress ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la mission confiée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » est terminée ;
- Qu'il y a lieu de lui donner quitus pour sa mission et approuver la reddition des comptes.

Délibère

Article 1 :

Est donné quitus à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de la convention d'aménagement n°LZ02 pour l'aménagement de la gare routière d'Aix en Provence.

Article 2 :

Est approuvée la reddition des comptes de l'opération ci-annexée, laissant apparaître un solde en faveur de la Métropole s'élevant à 227 779,76 € HT.

Article 3 :

La recette sera constatée au Budget Annexe des Transports de la Métropole – opération 2017263000 – Sous politique C240 – Nature.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU
DE LA METROPOLE**

**CLÔTURE DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE
D'AIX-EN-PROVENCE - QUITUS DE LA MISSION CONFÉE À LA SPLA PAYS
D'AIX TERRITOIRES**

Par une délibération n°2010_B372 du 22 juillet 2010, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (substituée depuis par la Métropole Aix Marseille Provence) a approuvé la conclusion d'une convention avec la Société Publique Locale « Pays d'Aix Territoires » afin de lui confier la réalisation d'une opération de réaménagement de la gare routière d'Aix en Provence.

La mission étant terminée, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite donc le quitus de l'opération. Conformément à l'article 13 de la convention, la décharge de la responsabilité de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pourra être délivrée après exécution complète des missions suivantes :

- Réception des ouvrages et levées des réserves de réception ;
- Mise à disposition des ouvrages ;
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs relatifs aux ouvrages ;
- Etablissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par la Métropole.

La SPLA « Pays d'Aix Territoires » s'est acquittée de ces obligations et le maître d'ouvrage a accepté le bilan général et définitif de l'opération.

Le bilan de clôture de la convention en date du 15 décembre 2020 laisse apparaître un montant global de dépenses de 25 020 878,89 € TTC. D'autre part, le montant total des recettes s'élève à 25 294 214,60 € TTC.

Il apparaît donc un solde en faveur de la Métropole s'élevant à 273 335,70 € TTC qu'il convient de constater et le quitus peut donc être délivré à la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Clôture de la convention d'aménagement de la gare routière d'Aix-en-Provence - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021